

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « RH Aulnay SAS » par la société « Carrefour France SAS » à travers l'acquisition de 45% de son capital et des droits de vote associés.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104.12 sur la liberté des prix et de la concurrence, telle qu'elle a été modifiée et complétée.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- Carrefour France SAS:
- Retail Holding Europe SAS;
- RH Aulnay SAS.

Secteur économique concerné :

- Commerce de gros et de détail de biens de consommation courante (produits alimentaires et non alimentaires).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 11 août 2023.



RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification relative à la prise du contrôle conjoint de la société « RH Aulnay » par la société « Carrefour France » à travers l'acquisition de 45% de son capital et des droits de vote associés.

« Retail Holding Europe » et « Carrefour France » ont conclu, le 3 juillet 2023, un accord aux termes duquel Carrefour France prendrait une participation contrôlante au sein de la société de droit français, RH Aulnay. A l'issue de cette participation, « RH Aulnay » serait contrôlée conjointement par les deux parties et réaliserait l'acquisition auprès du Groupe Carrefour d'un fonds de commerce situé à Aulnay-sous-Bois (93600 – France), dont elle assurerait l'exploitation, sur une surface de vente d'environ 10.000 m2, sous enseigne « Atacadao ».

« Carrefour France » est une société par actions simplifiée de droit français, faisant partie du groupe « Carrefour ». Ce dernier est actif dans le secteur de la distribution au détail à dominante alimentaire en France et dans le reste du monde ;

« Retail Holding Europe » est une société par actions simplifiée de droit français, détenue à 100% par la société « Retail Holding ». La société exploite, en location-gérance, six hypermarchés sous enseignes « Carrefour » situés sur le territoire Français ;

« RH Aulnay » est une société par actions simplifiée de droit français, qui exploite à ce jour le fonds de commerce d'Hypermarché sis à Aulnay-sous-Bois (93600) et sa station-service en location-gérance, sous l'enseigne Carrefour.

Fait à Rabat, le 28 juillet 2023